



## Programme de Bourses de Recherche UNESCO/Keizo OBUCHI Cycle 2009

La Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie informe que le Japon a proposé de financer 20 bourses de recherche à des candidats méritants de pays en développement membres de l'UNESCO à la mémoire de feu le Premier Ministre du Japon, Keizo Obuchi.

Ce programme de bourses vise à stimuler le développement des capacités et des activités de recherche dans les domaines auxquels Keizo Obuchi attachait une importance particulière: l'environnement (avec une attention particulière aux sciences de l'eau), le dialogue interculturel, les technologies de l'information et de la communication et la résolution pacifique des conflits.

Ce programme s'adresse exclusivement à des chercheurs de niveau universitaire supérieur (les candidats doivent déjà être titulaires d'un mastère) qui souhaitent poursuivre des recherches à l'étranger pour une durée comprise entre trois et neuf mois en vue d'approfondir leurs connaissances dans l'un des quatre domaines cités ci-dessus.

Le boursier devra mener ses recherches sous la supervision d'un responsable universitaire de l'établissement d'accueil. Il doit impérativement obtenir de ce responsable la confirmation de son admission.

Les bourses comprennent un montant maximal de 6.000 à 10.000 \$US. Ce montant, versé en 2 fois, sera destiné à couvrir uniquement les frais de recherche et est non négociable.

Le dossier de candidature doit impérativement comporter les pièces suivantes:

- le formulaire de demande de bourse de l'UNESCO dûment rempli en double exemplaire, accompagné de 2 photos récentes;
- des copies certifiées conformes des titres ou diplômes (y compris des certificats des notes obtenues) en double exemplaire. La preuve de l'obtention d'un mastère;
- une lettre de recommandation d'une personne connaissant bien les travaux du candidat;
- une lettre d'acceptation d'un établissement d'accueil. Cette lettre doit indiquer que l'établissement d'accueil confirme qu'il est disposé à mettre à la disposition du candidat les outils de recherche dont il a besoin dans le domaine de spécialisation qu'il a choisi;
- le certificat d'aptitude linguistique dûment rempli en double exemplaire pour la langue du pays d'étude (si elle diffère de la langue maternelle du candidat), délivré par une autorité officielle;
- une description détaillée, une ou deux pages (au maximum), soit en anglais soit en français, des travaux de recherche faisant l'objet de la candidature.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site web suivant : [www.unesco.org](http://www.unesco.org)

Le dossier de candidature doit être adressé à la Direction Générale de la Coopération Internationale sous couvert des établissements universitaires dont relèvent les candidats et ce **avant le 30 novembre 2008**.